

Rapport 2024

sur le prix et la qualité

du service public d'eau potable

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération



Table des matières

A. Préambule	3
A.1. La Direction de l'eau de Golfe du morbihan - Vannes agglomeration.....	3
A.2. Organisation territoriale.....	3
A.3. Modes d'exploitation du service	6
B. Points clé du service en 2024	7
B.1. Faits marquants 2024	7
B.2. Synthèse des indicateurs	8
C. Activité du service de l'eau potable en 2024	9
C.1. Production et stockage d'eau potable	9
C.1.1. Production de l'eau et interconnexions	9
C.1.2. Stockage d'eau potable.....	12
C.1.3. Volumes produits, exportés et importés	14
C.2. Distribution d'eau potable	18
C.2.1. Patrimoine exploité	18
C.2.2. Nombre d'abonnés.....	19
C.2.3. Performance du réseau de distribution.....	20
C.3. Qualité de l'eau produite et distribuée.....	24
C.4. Etudes et travaux liés à l'eau potable	25
C.4.1. Etudes menées en 2024.....	25
D. Eléments budgétaires et financiers	26
D.1. Organisation comptable et budgétaire	26
D.2. Facturation du service	26
D.2.1. Tarifs de l'eau potable	26
D.2.2. Suivi de la facturation	28
D.3. Synthèse des comptes administratifs 2024.....	28
E. Perspectives pour 2025.....	29
F. Annexes	30
F.1. Note de synthèse - Qualité - ARS.....	30
F.2. Note d'information sur les redevances - agence de l'eau loire bretagne.....	30
F.3. RPQS Production-Transport d'Eau du Morbihan	30
F.4. Patrimoine.....	30
F.4.1. Par matériau	30
F.4.2. Par diamètre.....	31
F.4.3. Par date de pose	31
F.5. Méthode de calcul - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	31

A. PREAMBULE

A.1. LA DIRECTION DE L'EAU DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

Conformément à la loi Notre, la Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exerce la compétence Eau depuis le 1^{er} janvier 2020. Elle s'appuie pour cela sur une équipe constituée de plusieurs dizaines d'agents, des marchés de prestations de service, et des contrats de délégation de service public (DSP).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Direction de l'eau de GMVa est rattachée au Pôle Ingénierie et Transitions de la communauté d'agglomération, avec les Directions Environnement, Déchets, Mobilité et Patrimoine - Grands projets.

Conformément aux statuts de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération modifiés par arrêté en date du 22 avril 2021, la Direction de l'eau regroupe les compétences suivantes :

Compétences dites obligatoires au titre du Code Général des collectivités territoriales :

- Eau ;
- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8
- Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1.

Compétence dite facultative au titre du Code Générale des collectivités territoriales :

- La gestion des eaux de baignades, dont l'élaboration, le suivi et la révision du profil de vulnérabilité des plages, à l'exclusion du pouvoir de police du maire, sur l'ensemble des sites de baignade déclarés.

A.2. ORGANISATION TERRITORIALE

L'organisation de la direction de l'eau est présentée sur la carte suivante.



Avril 2024

Eau et Assainissement Organisation

DIRECTION : Gaëlle LE ROUX - 02 97 67 14 24
(DirDEA@gmvagglo.bzh)

COORDINATIONS FONCTIONNELLES :

- Eau potable = Yannick CHOUIN
- Assainissement collectif = Pascal RUAUD
- Assainissement non collectif = Yannick CHOUIN
- Gestion patrimoniale Réseaux AEP et EU = Fabrice MARECHAL

SERVICE PROXIMITE OUEST

Yannick CHOUIN

(eau.secteur-ouest@gmvagglo.bzh)

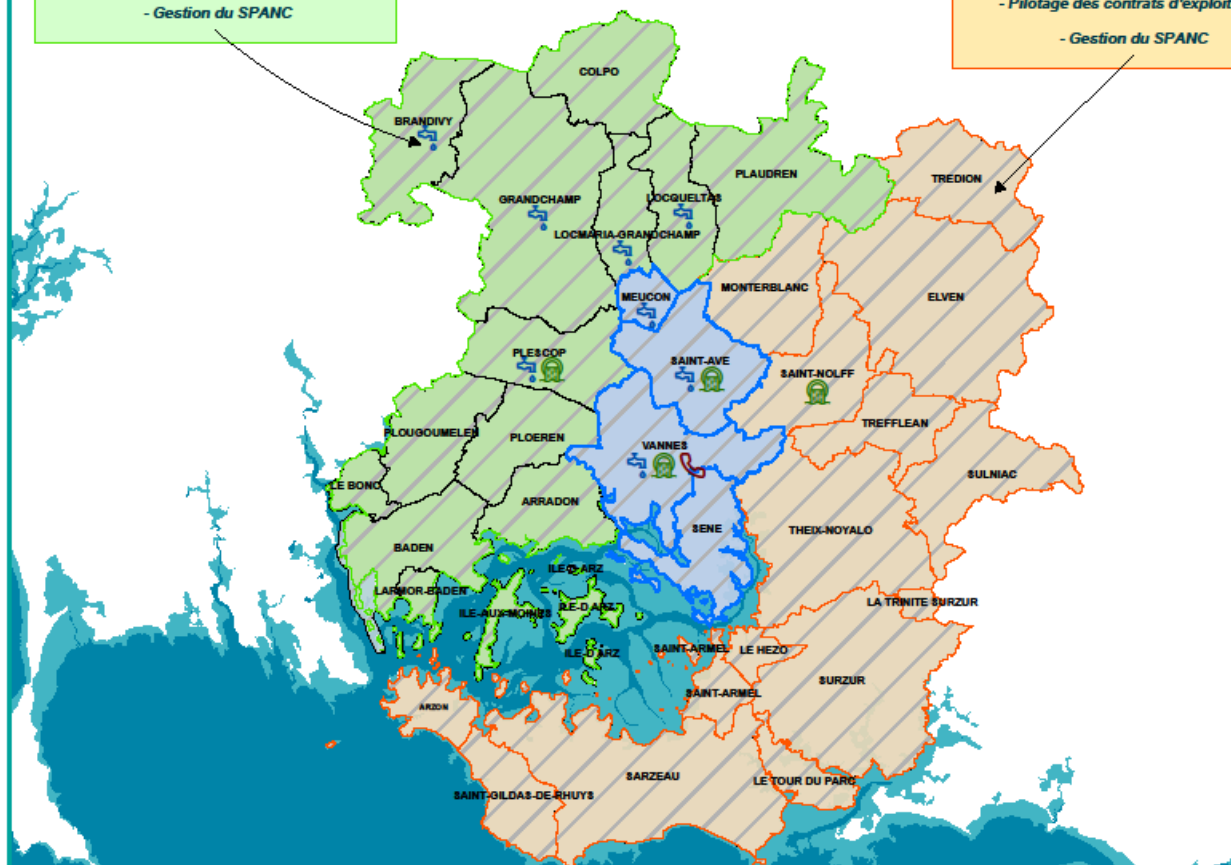
- Gestion patrimoniale des réseaux
- Pilotage des contrats d'exploitation
- Gestion du SPANC

SERVICE PROXIMITE EST

Fabrice MARECHAL

(eau.secteur-est@gmvagglo.bzh)

- Gestion patrimoniale des réseaux
- Pilotage des contrats d'exploitation
- Gestion du SPANC



RESSOURCES TECHNIQUES EAU

Pascal RUAUD

(technique-eau@gmvagglo.bzh)

- Gestion alternative des eaux pluviales
- Usages littoraux
- SIG
- Etudes et contrôle d'exploitation
- Gestion patrimoniale des ouvrages
- Gestion patrimoniale des réseaux :
 - des communes "centre"
 - appui ponctuel aux "secteurs de proximité"

REGIE D'EXPLOITATION DIRECTE*

Philippe BREDOUX

(contact-eau@gmvagglo.bzh)

- Exploitation en régie directe :

- des services d'eau
- des services d'assainissement
- de la gestion de la clientèle

(contact-eau@gmvagglo.bzh)

- Pilotage des contrats de prestation d'exploitation annexes à la régie directe

*Au niveau de chacune des communes, l'absence de symbole signifie que la compétence est exercée par des entreprises mandatées par GMVA

CELLULE ADMINISTRATIVE

(Hors clientèle)

Valérie FAILLER

(cellule-admin@gmvagglo.bzh)

- Gestion des interfaces
- RH
- Finances
- Administration

Dans la continuité du découpage territorial existant avant l'application de la Loi NOTRe au 1er janvier 2020, l'exercice de la compétence Eau Potable est organisée différemment sur le territoire de GMVA. En effet, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a transféré, pour partie, sa compétence Production et Transport d'Eau Potable au syndicat Eau du Morbihan.

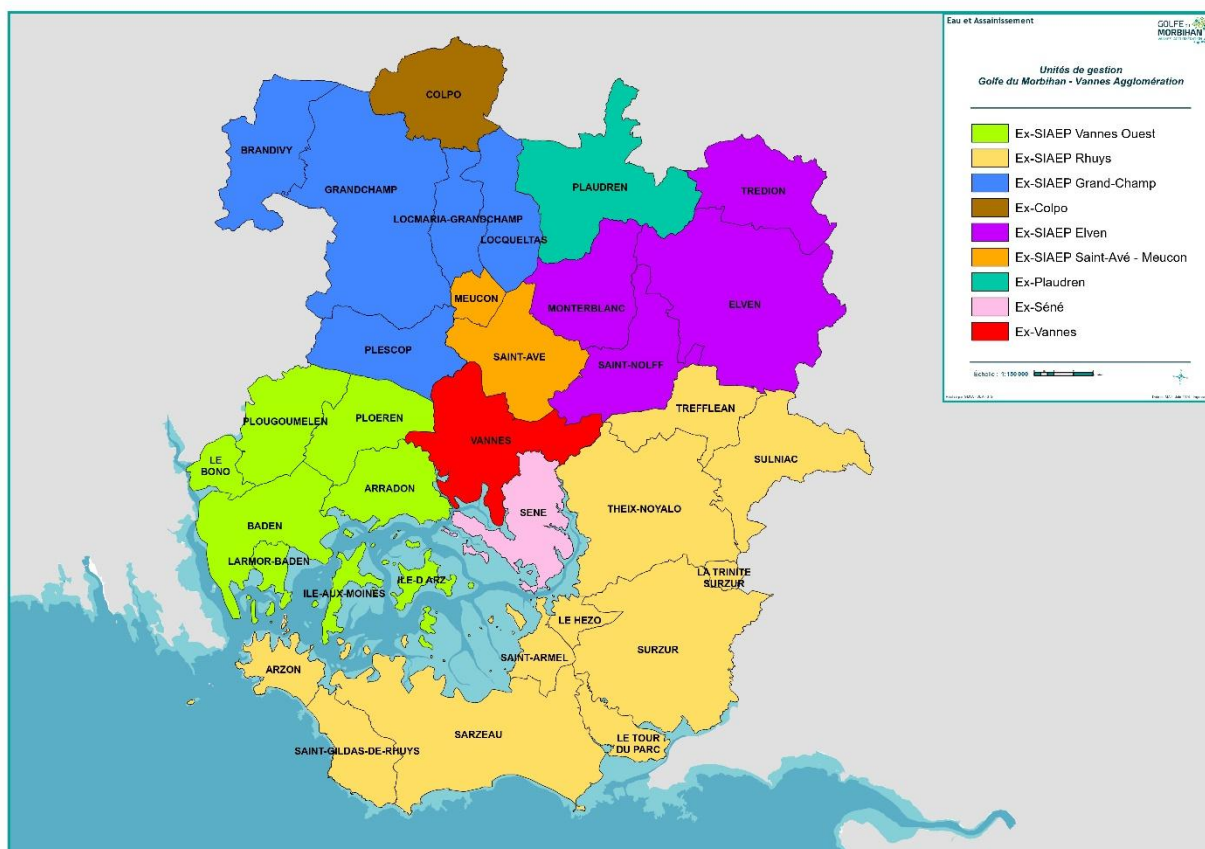
Collectivités exerçant la compétence Eau Potable :

Communes	Production	Transport	Distribution
Arradon, Ile d'Arz, Ile aux Moines, Larmor-Baden, Baden, Le Bono, Plougoumelen, Ploeren, Colpo, Plaudren (10 communes)	Eau du Morbihan <i>Transfert de compétence depuis GMVA</i>	Eau du Morbihan <i>Transfert de compétence depuis GMVA</i>	Golfe Du Morbihan - Vannes agglomération
Arzon, Brandivy, Elven, Grand-Champs, La Trinité Surzur, Le Hézo, Le Tour du Parc, Locmaria-Grand-hamp, Locqueltas, Meucon, Monterblanc, Plescop, Saint Armel, Saint Avé, Saint Gildas de Rhuy, Saint Nolf, Sarzeau, Séné, Sulniac, Theix-Noyal, Trédion, Tréfflean, Vannes (24 communes)	Golfe du Morbihan - Vannes agglomération	Golfe du Morbihan - Vannes agglomération	Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Avant 2020, la compétence Eau potable était exercée par huit maîtres d'ouvrages pour la distribution de l'eau et en partie par le Syndicat Eau du Morbihan pour la production de l'eau (hormis les communes de Vannes et de Séné).

De plus, afin d'assumer une continuité de service pour les communes de Lauzach, Berric et La Vraie-Croix, anciennement membres du SIAEP de la Presqu'île de Rhuy, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a assuré une délégation de compétence « Production, Transport et Distribution d'eau potable » pour les 3 communes jusqu'au 31/12/2022.

Afin de disposer d'une continuité de compréhension, les données du RPQS, pour la compétence distribution sont la compilation des données issues des « unités de gestion » représentés ci-dessous :



A.3. MODES D'EXPLOITATION DU SERVICE

Les modes de gestion du service en vigueur en 2019 ont principalement été maintenus jusqu'en 2022. La distribution d'eau potable du secteur est (ex-SIAEP de la Presqu'île de Rhuy et ex-SIAEP de la région d'Elven) sont passés du monde de gestion DSP au mode de gestion régie avec marché de prestation de service le 1^{er} janvier 2023.

En 2024, les modes de gestion et les contrats d'exploitation en vigueur et projetés sont les suivants :

Production d'eau potable

Périmètre géographique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ex-SIAEP Rhuy	MPS SAUR			MPS SAUR	MPS Secteur est SAUR						
Ex-SIAEP Grand-Champ Ex-SIAEP Elven Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	MPS SAUR										
Séné	MPS Véolia				MPS Véolia	MPS Véolia					
Vannes	Régie directe										

Distribution d'eau potable

Périmètre géographique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ex-SIAEP Rhuys	DSP SAUR				MPS - Secteur est SAUR						
Ex-SIAEP Elven	DSP SAUR										
Ex-SIAEP Grand-Champ	MPS SAUR			MPS SAUR	MPS secteur ouest SAUR					Régie directe	
Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	MPS SAUR			MPS SAUR							
Séné	MPS Véolia				MPS Véolia	MPS Véolia					
Ex-SIAEP Vannes Ouest	DSP SAUR										
Colpo et Plaudren	DSP SAUR										
Vannes	Régie directe										

MPS : Marché de Prestation de Service

DSP : Délégation de Service Publique

B. POINTS CLE DU SERVICE EN 2024

B.1. FAITS MARQUANTS 2024

Les principaux faits marquants de l'année 2024, sont les suivants :

- **Etudes/ Schéma directeurs :**

- ✓ Poursuite du projet « Ressources Production Transport » en vue de construire un schéma intercommunal intégrant les notions de ressource d'eau brute, de réseaux structurants de transport et d'outils de production à horizon 2050.
- ✓ Participation au collège Eau potable d'Eaux et Vilaine afin de travailler la sécurisation à l'échelle interdépartementale
- ✓ Réalisation d'une étude sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Morbihan, en partenariat avec Eau du Morbihan, Lorient Agglomération et Eaux et Vilaine
- ✓ Contributions spécialisées à la rédaction des premières pièces préparatoires à l'élaboration du futur SCOT -AEC de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
- ✓ Conception, mise en publicité, négociations et attribution d'un marché de prestations de services pour l'exploitation de la compétence distribution d'eau potable de plusieurs unités de gestion situées à l'ouest du territoire de l'agglomération. Ce contrat, effectif au 1^{er} janvier 2025, remplace plusieurs contrats de délégation de service public. A noter : Lancement projet d'expérimentation télérelève à horizon 2025 sur 10 communes du périmètre de ce marché

- **Travaux divers structurants :**

- ✓ Finalisation des études pré-opérationnelles visant à la solarisation d'usines de production l'eau potable
- ✓ Finalisation du projet de modernisation des réservoirs d'eau potable sur le secteur de la Ville de Vannes

- **Evènement marquant**

- ✓ Lauréat du label « territoire d'eau en transition écologique » _ compétence eau potable

B.2. SYNTHESE DES INDICATEURS

Les tableaux ci-dessous présentent la synthèse des indicateurs du service :

Indicateur	2020	2021	2022	2023	2024	2024 / 2023
VP.056 Nombre d'abonnés	119 655	122 308	124 604	123 736	124 908	0,95%
Volume vendu aux abonnés (m³)	9 159 888	9 619 799	9 721 472	9 067 785	8 978 815	-0,98%
VP.077 Linéaire de réseau hors branchements (ml)	2 761 600	2 750 796	2 842 336	2 842 337	2 767 868	-2,62%
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres microbiologiques	99,52 %	99,79 %	100,00 %	99,79 %	100,00 %	0,22%
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100,00 %	99,79 %	98,03 %	99,82 %	100,00 %	0,18%
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	114	114	114	114	117	2,66%
P104.3 : Rendement du réseau de distribution	87,58 %	91,99 %	94,30 %	89,27 %	92,68 %	3,82%
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	1,47	0,99	0,66	1,23	0,86	-30,03%
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m3/km/j)	1,43	0,94	0,63	1,18	0,80	-31,77%
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,78 %	0,89 %	0,83 %	0,68 %	0,61 %	-10,53%
P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	0,00%
P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/
D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (jours)	2	2	2	2	2	0,00%
P153.2 : Durée d'extinction de la dette eau potable	3,10	2,81	1,87	1,29	1,46	13,18%

NB : Il est à noter que les données des exercices 2020, 2021 et 2022 incluaient les communes de Lauzach, La Vraie-Croix et Berric. Les données de 2023 et 2024 concernent uniquement le périmètre des 34 communes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

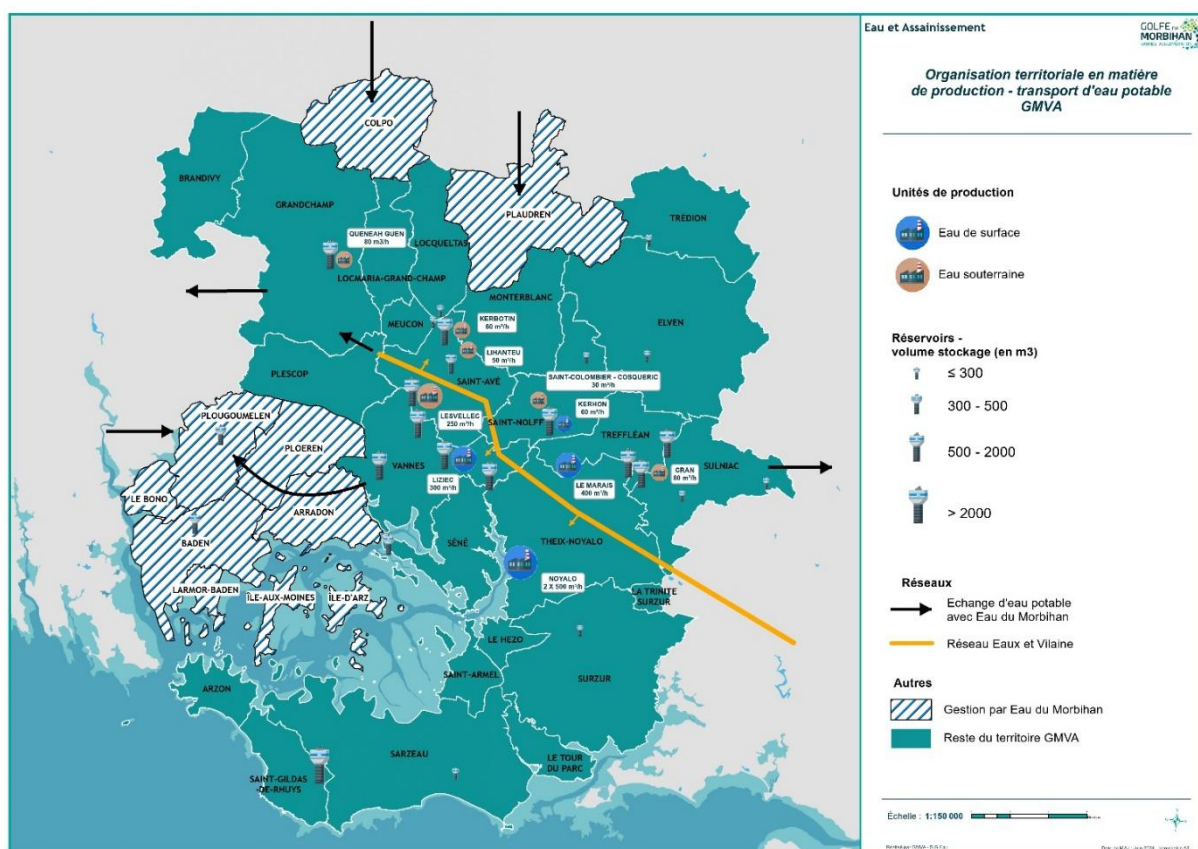
C. ACTIVITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE EN 2024

C.1. PRODUCTION ET STOCKAGE D'EAU POTABLE

C.1.1. Production de l'eau et interconnexions

C.1.1.1. Organisation territoriale en matière de production d'eau potable

L'organisation de la production et de l'approvisionnement en eau potable sur le territoire de GMVA est présentée sur la carte suivante :



Cette carte montre qu'il existe à l'heure actuelle des échanges d'eau potable avec les Collectivités suivantes :

- ✓ Syndicat Eau du Morbihan : achat et vente d'eau en gros ;
- ✓ Eaux et Vilaine : achat d'eau en gros.

Cette collaboration est actée par convention liant les 3 collectivités.

C.1.1.2. Protection de la ressource en eau

Le tableau ci-dessous présente l'origine de la ressource en eau utilisée par GMVA pour produire de l'eau potable sur son territoire ainsi que l'indice de protection de la ressource en eau associée à chacune d'entre elle :

C.1.1.2 Indice de protection de la ressource en eau (P108.3)					
Secteur	Unité de gestion	Origine des eaux	Type de ressource en eau	UTEP associée à la ressource en eau	Indice d'avancement de protection de la ressource
Centre	Vannes	Retenue de Noyal (Theix-Noyal)	Superficielle (ESU)	Unité de potabilisation de Noyal (Theix)	80 %
Centre	Vannes	Sources de Cadual, de Cranuhac, de Guernevé (Meucon) Sources de Coulac et de Ty-Glass (Grand-Champ)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de Lesvellec (St-Avé)	80 %
Centre	Vannes	Rivière de Liziec (Vannes)	Superficielle (ESU)	Unité de potabilisation du Liziec (Vannes)	80 %
Centre	Séné	Capatages de Cosqueric, Kerhon et Trefflis (St-Nolff)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de Kerhon (St-Nolff)	80 %
Centre	Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	2 puits captants + 2 forages de Kerbotin (St-Avé)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de Kerbotin (St-Avé)	80 %
Centre	Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	6 puits captants de Lihanteu (St-Avé)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de Lihanteu (St-Avé)	80 %
Ouest	Ex-Siaep Grand-Champ	Captage de Locmeren des Prés (Grand-Champ)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de Queneah Guen (Grand Champ)	80 %
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	Barrage de Trégat II (Treffléan)	Superficielle (ESU)	Unité de potabilisation de Le Marais (Theix)	80 %
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	2 puits de Cran (Treffléan)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de Cran (Treffléan)	80 %
Est	Ex-SIAEP Elven	1 puits captant de St-Colombier (St-Nolff)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de St-Colombier (St-Nolff)	80 %

L'indice de protection global des ressources en eau potable de GMVA, selon les volumes produits par ressources, est de 80 %.

NB : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % : Aucune action

20 % : Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours

40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % : Dossier déposé en préfecture

60 % : Arrêté préfectoral

80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral

C.1.1.3. Présentation des unités de production d'eau potable du service

Le tableau ci-dessous présente les Unités de Traitement de l'Eau potable (UTEP) utilisées par le service d'eau potable de GMVA :

C. 1. 1. 3 Unités de Traitement de l'Eau potable						
Secteur	Unité de gestion	Nom de l'UTEP (commune d'implantation)	Année de mise en service	Filière de traitement des eaux	Capacité de trait. (m³/h)	Capacité de trait. (m³/j)
Centre	Vannes	Noyalo (Theix)	1964 / 1995	Décanteur à lit de boues pulsées Filtre à sable / Ozonation / Filtres à charbon actif / Reminéralisation (eau de chaux) / Désinfection javel	2 x 500	20 000
Centre	Vannes	Lesvellec (St-Avé)	1958 (1ère partie) 1996 (extension)	Dégazage Filtre à dolomite Désinfection UV Chloration au chlore gazeux	250	5 000
Centre	Vannes	Liziec (Vannes)	2020	Préminéralisation Coagulation/floculation/décantation Ozonation - CAP - Filtres à sable Post-reminéralisation - Désinfection	300	6 000
Centre	Séné	Kerhon (St-Nolff)	1959 / 1987 / 1993	Dégazage Filtre à dolomite Chloration au chlore gazeux	60	1 440
Centre	Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	Kerbotin (St Avé)	2006	Filtre carbonate Defférisation, Démanganisation Filtres carbonate Désinfection	60	1 200
Centre	Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	Lihanteu (St Avé)	1977 / 1995	Filtres Désinfection	50	1 000
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	Queneah Guen (Grand Champ)	2008	Traitement physique simple et désinfection Pré-oxydation KMnO4	80	1 600
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	Le Marais (Theix)	2017	Pré-reminéralisation CO2 + lait de chaux / Coagulation / floculation / clarification par flottation > Charbon actif en poudre / Reminéralisation CO2 + lait de chaux / Inter-oxydation au KMnO4 / Filtres à sable > Désinfection	400	8 000
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	Cran (Treffléan)	1955	Filtres carbonates Désinfection	80	1 900
Est	Ex-SIAEP Elven	Unité de potabilisation de St-Colombier (St-Nolff)	1963	Filtration par charbon actif - neutralisation-désinfection aux UV	30	600

GMVA dispose de 10 usines de production d'eau potable.

La capacité de production d'eau potable de GMVA est de 2 310 m³/heure, soit 46 740 m³/jour.

Il convient de noter que le périmètre de l'Ex-SIAEP de Vannes Ouest ainsi que ceux des communes de Colpo et Plaudren ne disposent pas d'unité de traitement d'eau potable. Pour ces communes, GMVA a transféré sa compétence « production et transport » au syndicat Eau du Morbihan.

C.1.2. Stockage d'eau potable

Les tableaux ci-dessous présentent les ouvrages de stockage d'eau potable du territoire :

Secteur	Réservoirs		Volume (m3)
	Désignation	Type	
Est	Cran (Treffléan)	Réservoir semi-enterré	4 000
	Quiban (Sulniac)	Réservoir sur tour	2 000
	Réservoir de La Salle (Sulniac)	Réservoir enterré	250
	Réservoir de Kerbertho (Sulniac)	Réservoir semi-enterré	200
	Réservoir de Bodérin (Sarzeau)	Réservoir sur tour	200
	Bâche de Gouezan (St-Gildas-sur-Rhuys)	Bâche	3 000
	Réservoir du Bourg (Surzur)	Réservoir sur tour	300
	Kerguelion (Elven)	Réservoir sur tour	300
	Le Grayo (St-Nolff)	Réservoir sur tour	250
	Le Lety (Trédion)	Réservoir sur tour	100
Ouest	Bâche du Kénéah (Plougoumelen)*	Bâche de relevage	2 000
	Réservoir du Kenéah (Plougoumelen)*	Réservoir sur tour	2 500
	Kénéah Guen (Grand-Champ)	Réservoir sur tour	1 500
	Craffel (Baden)	Réservoir sur tour	500
	Kenyah (Plougoumelen)	Réservoir sur tour	500
Centre	Kerbotin (St-Avé)	Réservoir semi-enterré	200
	Kerbotin (St-Avé)	Réservoir semi-enterré	2 000
	Parcarré (St-Avé)	Réservoir sur tour	200
	Rulliac (St-Avé)	Bâche de relevage	500
	Le Prat (Vannes)	Réservoir sur tour	2 000
	Le Pargo (Vannes)	Réservoir sur tour	2 000
	Liziec (Vannes)	Réservoir sur tour	1 000
	Saint Guen 1 (Vannes)	Réservoir sur tour	1 000
	Saint Guen 2 (Vannes)	Réservoir sur tour	1 000
	Lesvellec (Vannes)	Bâche au sol	2 000
	Réservoir de Bellevue (Séné)	Réservoir sur tour	300
	Réservoir de Kerhon (Séné)	Réservoir au sol	1 000

* Ouvrages appartenant à GMVA et mis à disposition de Eau du Morbihan

Le nombre de réservoirs d'eau potable de GMVA est de 27.

Le volume total de stockage d'eau potable dans les ouvrages en service de GMVA est de 30 800 m³.

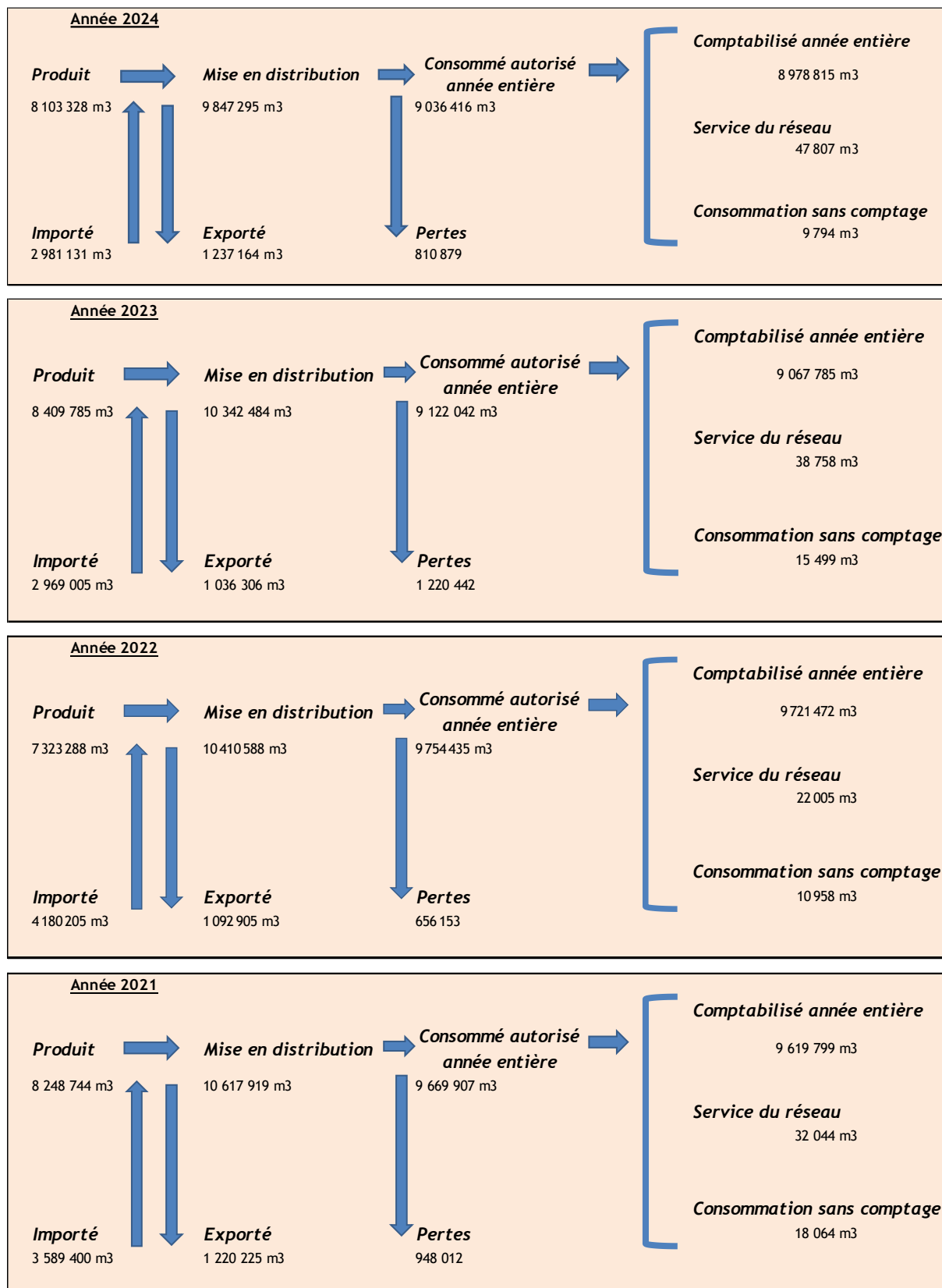
Les tableaux ci-dessous présentent les ouvrages de surpression d'eau potable du territoire :

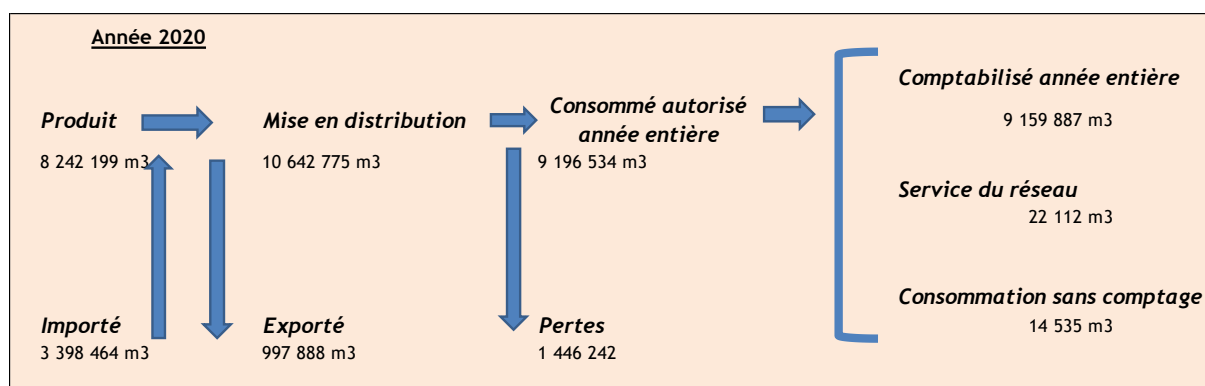
Secteur	Surpresseurs	
	Désignation	Débit (m³/h)
Est	Station de surpression de St-Colombier (Sarzeau)	500
	Station de reprise de Gouezan (St-Gildas-de-Rhuys)	700
	Le Goverig (Monterblanc)	20
Centre	Station de reprise de Saint-Guen (Vannes)	200
	Station de surpression de Keravy (Vannes)	10
	Accélérateur de la Rabine (Vannes)	50
	Rulliac (St-Avé)	75
	Parcarré (St-Avé)	8,5
	Kerbotin (St-Avé)	20

C.1.3. Volumes produits, exportés et importés

La figure ci-dessous synthétise les différents volumes interagissant sur le territoire de GMVA (Cf. définitions sous les figures) :

Entre 2020 et 2024, les données étaient les suivantes :





Définitions :

Volume produit : Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.

Volume importé : Volume acheté en gros à un autre service y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur.

Volume exporté : Volume vendu en gros ou exporté à un autre service (hors industriel) y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume exporté est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur.

Volume comptabilisé : Le volume comptabilisé correspond à la totalité des volumes passés par les compteurs des abonnés.

Volume de service du réseau : Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (Source : circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Annexe IV). Il s'agit, par exemple, des nettoyages de réservoirs, des purges de réseau, des désinfections après travaux, etc. Par définition, cette donnée est estimée.

Volumes consommés sans comptage : Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation (Source : circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Annexe IV). Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, les essais des SDIS, les manœuvres incendie, les ouvertures des services des espaces verts sans compteur, les fontaines sans compteur, le lavage de la voirie, les chasses d'eau sur le réseau d'assainissement. Par définition, cette donnée est estimée.

Le tableau ci-dessous présente les volumes produits par chaque unité de production d'eau potable sur le territoire de GMVA :

VOLUMES PRODUITS						
Unité de production (commune)	2020	2021	2022	2023	2024	2024 / 2023
Noyalo (Theix- Noyalo)	2 182 710 m ³	2 413 343 m ³	2 539 122 m ³	2 081 259 m ³	1 887 332 m ³	-9 %
Lesvellec (Saint-Avé)	1 270 122 m ³	927 277 m ³	989 220 m ³	1 022 241 m ³	1 214 969 m ³	19 %
Liziec (Vannes)	902 316 m ³	1 543 339 m ³	1 229 721 m ³	1 553 493 m ³	1 624 155 m ³	5 %
Kerhon (St-Nolff)	376 638 m ³	205 701 m ³	189 866 m ³	299 028 m ³	299 316 m ³	0 %
Kerbotin (Saint-Avé)	306 443 m ³	253 396 m ³	217 879 m ³	289 048 m ³	312 677 m ³	8 %
Lihanteu (Saint-Avé)	275 468 m ³	256 902 m ³	224 848 m ³	273 341 m ³	230 182 m ³	-16 %
Queneah Guen (Grand-Champ)	450 592 m ³	316 126 m ³	277 950 m ³	441 491 m ³	450 489 m ³	2 %
Le Marais (Tréffléan)	1 855 780 m ³	1 792 827 m ³	1 169 968 m ³	1 774 859 m ³	1 336 514 m ³	-25 %
Cran (Tréffléan)	399 718 m ³	341 350 m ³	307 222 m ³	447 689 m ³	494 027 m ³	10 %
Cosqueric (St-Nolff)	222 412 m ³	198 483 m ³	177 492 m ³	227 336 m ³	253 667 m ³	12 %
	8 242 199 m ³	8 248 744 m ³	7 323 288 m ³	8 409 785 m ³	8 103 328 m ³	-4%

Le tableau ci-dessous présente les volumes prélevés dans le milieu naturel pour la production d'eau potable sur le territoire de GMVA :

VOLUMES PRELEVES							
Secteur	Unité de gestion	2020	2021	2022	2023	2024	2024 / 2023
Centre	Vannes	4 727 034 m ³	5 249 758 m ³	5 389 273 m ³	5 055 281 m ³	5 066 776 m ³	0 %
Centre	Séné	368 549 m ³	223 741 m ³	209 140 m ³	282 589 m ³	323 145 m ³	14 %
Centre	Ex-SIAEP St-Avé Meucon	640 102 m ³	561 328 m ³	487 000 m ³	605 011 m ³	574 122 m ³	-5 %
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	455 030 m ³	347 739 m ³	305 745 m ³	431 490 m ³	437 328 m ³	1 %
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	2 365 948 m ³	2 194 179 m ³	1 534 438 m ³	2 290 041 m ³	1 884 313 m ³	-18 %
Est	Ex-SIAEP Elven	244 653 m ³	218 331 m ³	195 241 m ³	250 070 m ³	279 034 m ³	12 %
TOTAL		8 801 316 m ³	8 795 076 m ³	8 120 837 m ³	8 914 482 m ³	8 564 718 m ³	-4%

Le tableau ci-dessous présente les volumes importés sur le territoire de GMVA :

VOLUMES IMPORTES							
Unité de gestion	Fournisseur	2020	2021	2022	2023	2024	2024 / 2023
Vannes	EPTB Vilaine	128 880 m3	42 622 m3	44 152 m3	33 978 m3	36 999 m3	-6 %
Séné		104 551 m3	249 741 m3	254 464 m3	147 752 m3	112 822 m3	
Ex-SIAEP St-Avé		402 607 m3	456 095 m3	452 835 m3	400 096 m3	399 338 m3	
Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys		942 342 m3	892 091 m3	1 377 293 m3	611 720 m3	577 678 m3	
Colpo	Eau du Morbihan	98 813 m3	102 105 m3	193 478 m3	194 579 m3	196 901 m3	4 %
Plaudren		87 405 m3	74 528 m3				
Ex-SIAEP Vannes ouest		1 371 533 m3	1 358 452 m3	1 331 690 m3	1 316 196 m3	1 334 574 m3	
Ex-SIAEP Grand-Champ		262 333 m3	413 766 m3	526 293 m3	264 684 m3	322 819 m3	
		3 398 464 m3	3 589 400 m3	4 180 205 m3	2 969 005 m3	2 981 131 m3	0%

C.2. DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les données de ce chapitre concernent le réseau de distribution et les canalisations de transport d'eau potable.

C.2.1. Patrimoine exploité

Le linéaire de réseau d'eau potable de GMVA est de : **2 767 km au 31/12/2024.**

Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable par secteur sont les suivants :

P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable					
Secteur	2020	2021	2022	2023	2024
Vannes	99	99	99	112	112
Séné	92	92	92	92	95
Colpo	110	110	110	110	100
Plaudren	110	110	110	110	100
Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	120	120	120	120	120
Ex-SIAEP Vannes ouest	110	110	110	110	120
Ex-SIAEP Grand-Champ	120	120	120	120	120
Ex-SIAEP Elven	119	119	119	118	120
Ex-SIAEP St-Avé Meucon	120	120	120	120	120
Total	114	114	114	114	117

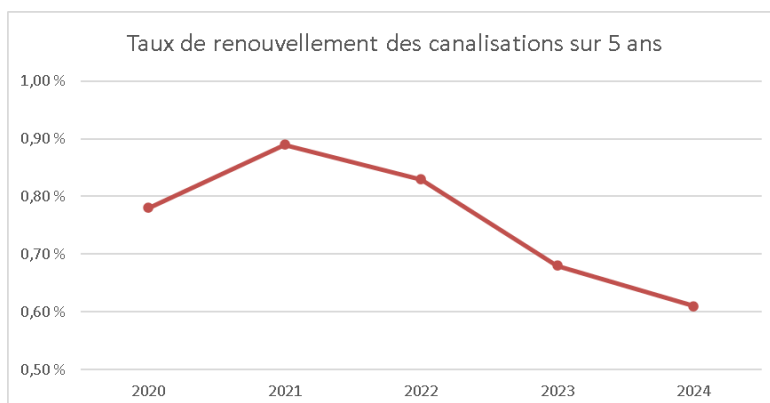
En moyenne pondérée par la longueur de réseaux, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale à l'échelle de GMVA est de 117 sur un total possible de 120.

La méthode de calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est décrite en annexe.

Renouvellement des réseaux :

- ✓ 25,777 km de canalisations ont été renouvelées sur le territoire en 2024 (0,93 %).
- ✓ 84,386 km de canalisations ont été renouvelées sur le territoire au cours des 5 dernières années.

Le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) s'élève ainsi à 0,61 % en 2024 sur le périmètre de GMVA. Ce taux est établi à partir des données du système d'information géographique de la collectivité.

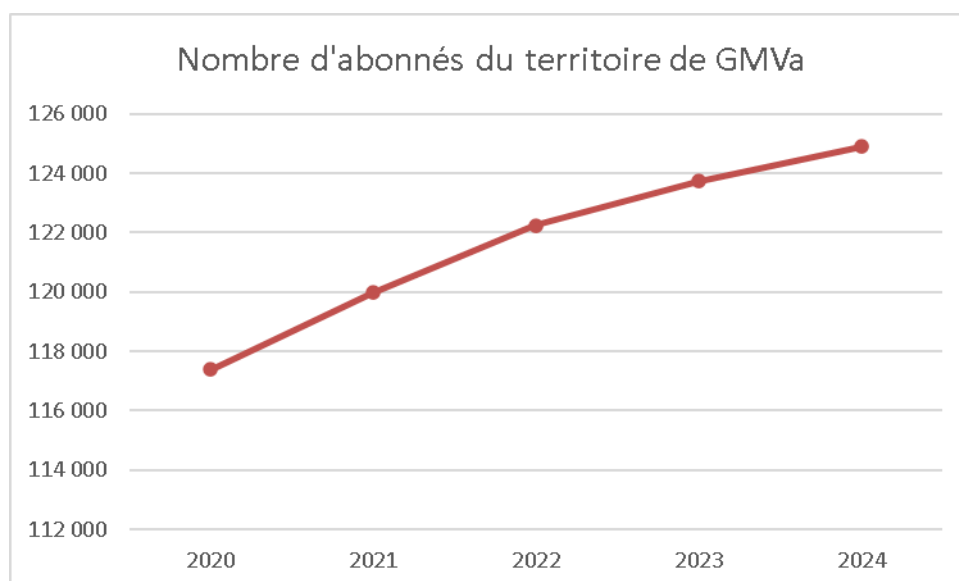


C.2.2. Nombre d'abonnés

Le tableau ci-dessous présente le détail nombre d'abonnés par commune :

C.2.3 NOMBRE ABONNES									Evolution
Secteur	Unité de distribution	Commune	2020	2021	2022	2023	2024		2024/2023
Centre	Vannes	Vannes	37 664	38 458	38 993	39 365	39 792	39 792	1,08 %
Centre	Séné	Séné	5 890	6 050	6 175	6 433	6 460	6 460	0,42 %
Centre	Colpo	Colpo	1 017	1 034	1 086	1 098	1 101	1 101	0,27 %
Ouest	Plaudren	Plaudren	882	910	916	943	987	987	4,67 %
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	Arzon	5 690	5 725	5 779	5 790	5 819	35 879	0,50 %
		Saint-Gildas de Rhuys	3 907	3 988	4 104	4 130	4 141		0,27 %
		Sarzeau	11 327	11 607	11 804	11 925	12 041		0,97 %
		Saint-Armel	789	802	812	822	827		0,61 %
		Le Tour du Parc	1 213	1 264	1 316	1 346	1 362		1,19 %
		Le Hézo	584	587	598	602	609		1,16 %
		Surzur	2 467	2 531	2 588	2 616	2 634		0,69 %
		Theix-Noyalo	4 303	4 418	4 489	4 506	4 530		0,53 %
		La Trinité Surzur	780	789	800	807	821		1,73 %
		Treffléan	1 086	1 127	1 144	1 148	1 147		-0,09 %
		Sulniac	1 781	1 807	1 875	1 896	1 948		2,74 %
		La Vraie Croix	683	702	718	0	0		
		Lauzach	607	633	643	0	0		
		Berric	986	1 001	1 006	0	0		
Ouest	Ex-SIAEP Vannes ouest	Baden	3 234	3 290	3 380	3 423	3 453	16 791	0,88 %
		Larmor-Baden	1 049	1 051	1 059	1 059	1 062		0,28 %
		Le Bono	1 588	1 638	1 659	1 665	1 669		0,24 %
		Plougoumelen	1 300	1 349	1 413	1 478	1 514		2,44 %
		Ploeren	3 508	3 613	3 637	3 649	3 659		0,27 %
		Arradon	3 485	3 603	3 666	3 710	3 728		0,49 %
		Ile-aux-Moines	1 066	1 078	1 090	1 092	1 096		0,37 %
		Ile-d'Arz	585	595	600	606	610		0,66 %
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	Grand-Champ	2 614	2 637	2 689	2 762	2 793	9 039	1,12 %
		Brandivy	605	628	658	672	697		3,72 %
		Plescop	3 451	3 510	3 681	3 745	3 752		0,19 %
		Locmaria-Grand-Champ	772	797	805	823	839		1,94 %
		Locqueltas	883	905	941	958	958		0,00 %
Est	Ex-SIAEP Elven	Elven	3 022	3 115	3 170	3 251	3 274	7 433	0,71 %
		Saint-Nolff	1 827	1 864	1 910	1 929	1 936		0,36 %
		Trédion	636	656	670	672	675		0,45 %
		Monterblanc	1 435	1 470	1 491	1 532	1 548		1,04 %
Centre	Ex-SIAEP St-Avé Meucon	Saint-Avé	5 889	6 019	6 168	6 206	6 324	7 426	1,90 %
		Meucon	1 050	1 057	1 071	1 077	1 102		2,32 %
TOTAL GMVa + Lauzach, Berric, La Vraie-Croix:			119 655	122 308	124 604				
TOTAL GMVa			117 379	119 972	122 237	123 736	124 908	124 908	0,95%

Le nombre d'abonnés a augmenté de 7 529 en 4 années, soit une hausse de 6,4 %.

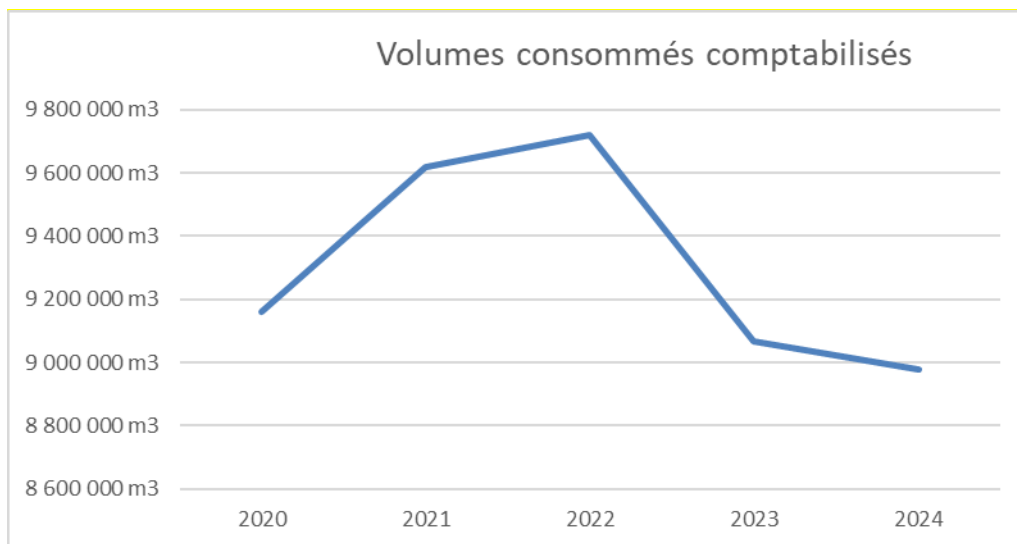


C.2.3. Performance du réseau de distribution

Le tableau ci-dessous présente le détail des volumes consommés comptabilisés aux abonnés du territoire :

VP. 232 VOLUMES CONSOMMES COMPTABILISES							
Secteur	Unité de gestion	2020	2021	2022	2023	2024	2024 / 2023
Centre	Vannes	2 921 489 m3	2 993 504 m3	3 075 975 m3	2 946 472 m3	2 941 596 m3	-0,2%
Centre	Séné	402 980 m3	427 744 m3	431 552 m3	413 354 m3	410 000 m3	-0,8%
Centre	Ex-SIAEP St Avé-Meucon	629 948 m3	642 691 m3	633 659 m3	608 458 m3	635 236 m3	4,4%
Ouest	Colpo	83 257 m3	86 637 m3	88 769 m3	89 569 m3	88 917 m3	-0,7%
Ouest	Plaudren	70 671 m3	66 859 m3	68 170 m3	74 079 m3	66 456 m3	-10,3%
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	661 661 m3	701 620 m3	724 147 m3	684 273 m3	719 793 m3	5,2%
Ouest	Ex-SIAEP Vannes ouest	1 155 429 m3	1 197 502 m3	1 205 107 m3	1 173 042 m3	1 126 978 m3	-3,9%
Est	Ex-SIAEP Rhuys	2 542 988 m3	2 770 954 m3	2 742 297 m3	2 332 332 m3	2 265 029 m3	-2,9%
Est	Ex-SIAEP Elven	691 465 m3	732 288 m3	751 796 m3	746 206 m3	724 810 m3	-2,9%
TOTAL	TOTAL	9 159 888 m3	9 619 799 m3	9 721 472 m3	9 067 785 m3	8 978 815 m3	-1,0%

Le volume consommé comptabilisé sur la commune de Séné en 2024 est basé sur une estimation. En effet, le volume fourni par l'exploitant exerçant en 2024 était supérieur au volume mis en distribution. Il a donc été décidé de se baser sur le volume consommé comptabilisé en 2023 afin de limiter l'erreur. Ce volume sera fixé définitivement lorsque qu'un nouveau calcul basé sur la relève des compteurs effectuée en juin 2025 sera réalisé par l'exploitant en exercice.



La diminution des volumes consommés entre 2022 et 2023 s'explique par le départ des communes de Lauzach, Berric et La Vraie-Croix du périmètre exploité.

Le tableau ci-dessous présente le rendement du réseau de distribution du territoire de GMVA :

RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n° 2007-675					
Année	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL	87,58%	91,99%	94,30%	89,27%	92,68%

Le rendement du réseau de distribution est stabilisé à un haut niveau de performance.

Le tableau ci-dessous présente le détail des indices linéaires de consommation sur le réseau de distribution du territoire de GMVA :

VP.224 Indice linéaire de consommation (m³/km/j)					
Année	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL	10,11	10,85	10,46	9,79	10,17

L'indice linéaire de consommation à l'échelle de la collectivité est calculé en additionnant l'ensemble du volume consommé autorisé et le volume exporté à l'extérieur de la collectivité ramené au linéaire total du réseau.

Le tableau ci-dessous présente l'indice linéaire de pertes sur le réseau de distribution du territoire de GMVA :

P106.3 Indice linéaire de perte (m ³ /km/j)					
Année	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL	1,43	0,94	0,63	1,18	0,80

L'indice linéaire de perte à l'échelle de la collectivité est calculé en additionnant l'ensemble du volume perdu à l'échelle de la collectivité, ramené au linéaire total du réseau.

Selon la grille d'analyse de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'indice linéaire de perte de l'ensemble des secteurs de GMVA peut être qualifié de bon.

Classification des réseaux	TYPE DE DESSERTE			
	Secteur rural ILC < 10 m ³ /j/km	Semi rural 10 < ILC < 35 m ³ /j/km	Urbain 35 < ILC < 55 m ³ /j/km	Hyper-Urbain ILC > 55 m ³ /j/km
Bon	ILP < 1,5	ILP < 4	ILP < 9	< 13
Acceptable	ILP < 2,5	< 6,5	ILP < 13	< 20
Médiocre	2,5 < ILP < 4,5	6,5 < ILP < 10	13 < ILP < 19	20 < ILP < 25
Mauvais	ILP > 4,5	ILP > 10	ILP > 19	ILP > 25

ILC : Indice Linéaire de Consommation

C.3. QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

Le tableau suivant présente la synthèse des opérations de suivi de la qualité de l'eau opérées sur le réseau :

C.3. Suivi de la qualité de l'eau						
Indicateur suivi	Type	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de prélèvements réalisés sur l'année	Microbiologiques	418	469	488	466	931
Nombre de prélèvements non-conformes		2	1	0	1	0
Conformité vis-à-vis des paramètres (P 101.1)		99,52%	99,79%	100,00%	99,79%	100,00%
Nombre de prélèvements réalisés sur l'année	Physico-chimiques	420	469	507	564	1603
Nombre de prélèvements non-conformes		0	1	10	1	0
Conformité vis-à-vis des paramètres (P 101.2)		100,00%	99,79%	98,03%	99,82%	100,00%

La qualité de l'eau produite et distribuée se maintient comme les années précédentes à un excellent niveau de qualité.

C.4. ETUDES ET TRAVAUX LIES A L'EAU POTABLE

C.4.1. Etudes menées en 2024

Les principales études menées concernant la compétence Eau Potable sont les suivantes :

- ✓ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du projet « Ressources, Production, transport » à l'échelle de l'agglomération
- ✓ Etude de solarisation des sites de production de Liziec et de Cran

D. ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

D.1. ORGANISATION COMPTABLE ET BUDGETAIRE

L'organisation comptable et budgétaire du service de l'eau potable est à mettre en relation avec les modes de gestion du service existants sur le territoire.

Ainsi, il existe en 2024 deux modes de gestion sur le territoire :

- ✓ **La régie** est le mode de gestion existant sur le périmètre de la ville de Vannes, des communes de Séné, ainsi que des ex-SIAEP de Grand-Champ, de Rhuys, d'Elven et de Saint-Avé Meucon ;
- ✓ **La Délégation de Service Public (DSP)** est le mode de gestion existant sur le périmètre des ex-SIAEP de Vannes Ouest ainsi que sur les communes de Colpo et de Plaudren

D.2. FACTURATION DU SERVICE

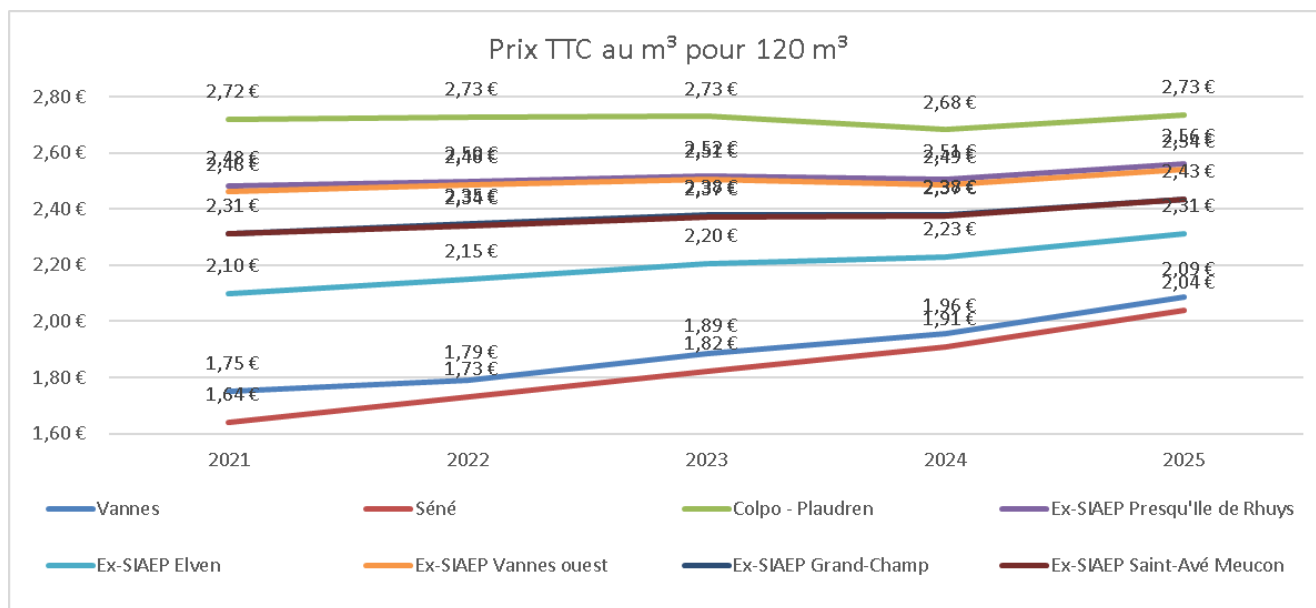
D.2.1. Tarifs de l'eau potable

Les tarifs de l'eau potable comportent plusieurs composantes, en fonction de la zone d'exploitation étudiée :

- ✓ **La part Collectivité** (part fixe et part variable), dont les recettes permettent de financer les investissements et le suivi de l'exploitation du service ;
Lorsque le service est exploité en régie, la part collectivité permet également de financer les dépenses d'exploitation du service ;
- ✓ **La part Déléataire** (part fixe et part variable), dont les recettes permettent de rémunérer l'exploitant privé du réseau ;
Cette part relative à la tarification existe lorsque le service est exploité via un contrat de Délégation de service. Les recettes du service sont alors collectées par le Déléataire, qui reverse ensuite la part « Collectivité » à GMVA.
- ✓ **Des redevances et taxes :**
La Redevance pour lutte contre la pollution, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, s'élève à 0,30€/m³ au 1er janvier 2024 ;
La Taxe sur la Valeur Ajoutée s'élève à 5,5% pour les services d'eau potable.

Les tarifs du service d'eau potable sur le périmètre de GMVA sont les suivants :

Secteur de distribution	Commune	Prix TTC au m ³ pour 120 m ³					
		2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
Vannes	Vannes	1,75 €	1,79 €	1,89 €	1,96 €	2,09 €	6,60 %
Séné	Séné	1,64 €	1,73 €	1,82 €	1,91 €	2,04 €	6,82 %
Colpo - Plaudren	Colpo	2,72 €	2,73 €	2,73 €	2,68 €	2,73 €	1,97 %
	Plaudren	2,72 €	2,73 €	2,73 €	2,68 €	2,73 €	1,97 %
Ex-SIAEP Presqu'Ile de Rhuys	Arzon	2,48 €	2,50 €	2,52 €	2,51 €	2,56 €	2,10 %
	Saint-Gildas de Rhuys						
	Sarzeau						
	Saint-Armel						
	Le Tour du Parc						
	Le Hézo						
	Surzur						
	Theix-Noyal						
	La Trinité Surzur						
	Treffléan						
Ex-SIAEP Elven	Elven	2,10 €	2,15 €	2,20 €	2,23 €	2,31 €	3,75 %
	Saint-Nolff						
	Trédion						
	Monterblanc						
Ex-SIAEP Vannes ouest	Baden	2,46 €	2,48 €	2,51 €	2,49 €	2,54 €	2,12 %
	Larmor-Baden						
	Le Bono						
	Plougoumelen						
	Ploeren						
	Arradon						
	Ile-aux-Moines						
Ex-SIAEP Grand-Champ	Ile-d'Arz	2,31 €	2,35 €	2,38 €	2,38 €	2,43 €	2,22 %
	Grand-Champ						
	Brandivy						
	Plescop						
	Locmaria-Grand-Champ						
Ex-SIAEP Saint-Avé Meucon	Locqueltas	2,31 €	2,34 €	2,37 €	2,37 €	2,43 €	2,56 %
	Saint-Avé						
	Meucon						



L'objectif de convergence tarifaire de la collectivité en 2030 est de 2,44 € TTC/m³.

D.2.2. Suivi de la facturation

Données non disponibles auprès de service de gestion comptable pour la totalité du territoire de GMVa.

D.3. SYNTHESE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des comptes administratifs de 2020 à 2024 :

Exercice	Extinction dette (Budgets DSP et Régie)								
	Recettes réelles de fonctionnement extrait CA	Dépenses réelles de fonctionnement extrait CA	VP.183 Epargne brute annuelle	VP.182 Encours de la dette au 31/12	DC.184 Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année (hors travaux)	DC.195 Montant financier des travaux engagés	VP.119 Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	P109.0 Montant des actions de solidarité	P153.2 Durée extinction
2020	21 892 041,32 €	13 683 582,16 €	8 208 459,16 €	25 585 955,00 €	17 105 167,94 €	10 053 248,30 €	0,00 €	0,00 €	3,12
2021	17 661 205,52 €	12 715 059,62 €	8 099 798,11 €	22 764 393,72 €	16 874 122,95 €	7 404 110,90 €	0,00 €	0,00 €	2,81
2022	21 255 712,40 €	10 529 557,35 €	10 726 155,05 €	20 046 414,81 €	21 079 778,92 €	5 636 517,59 €	0,00 €	0,00 €	1,87
2023	25 895 414,99 €	12 295 698,89 €	13 599 716,10 €	17 520 017,53 €	18 803 708,85 €	9 389 829,94 €	0,00 €	0,00 €	1,29
2024	24 824 290,68 €	14 404 496,94 €	10 419 793,74 €	15 236 510,13 €	21 826 387,93 €	10 525 954,50 €	0,00 €	0,00 €	1,46

La durée d'extinction de la dette se stabilise à un niveau bas autour de 1,5 année.

E. PERSPECTIVES POUR 2025

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des dossiers structurants lancés en 2024 :

- ✓ Mise en œuvre du nouveau contrat d'exploitation du service d'eau potable du secteur ouest.
- ✓ Dans la cadre du projet « ressources/Production/transport en eau potable », choix d'un scénario visant à structurer la compétence à horizon 2050 et implantation de la future unité de production
- ✓ Elaboration de scénario en vue de consolider le barrage de l'étang de Noyalo
- ✓ Poursuite de l'élaboration du PGSSE

F. ANNEXES

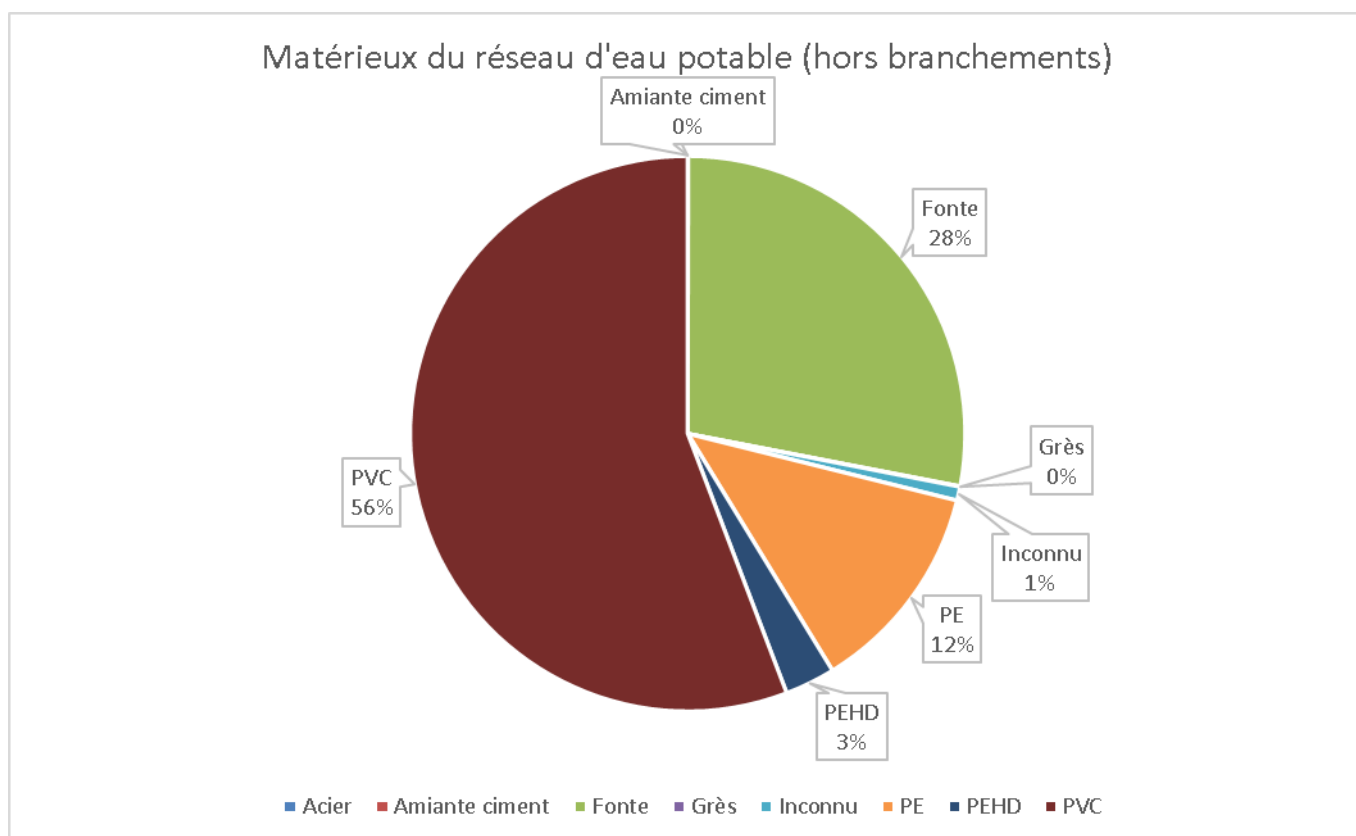
F.1. NOTE DE SYNTHESE - QUALITE - ARS

F.2. NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES - AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

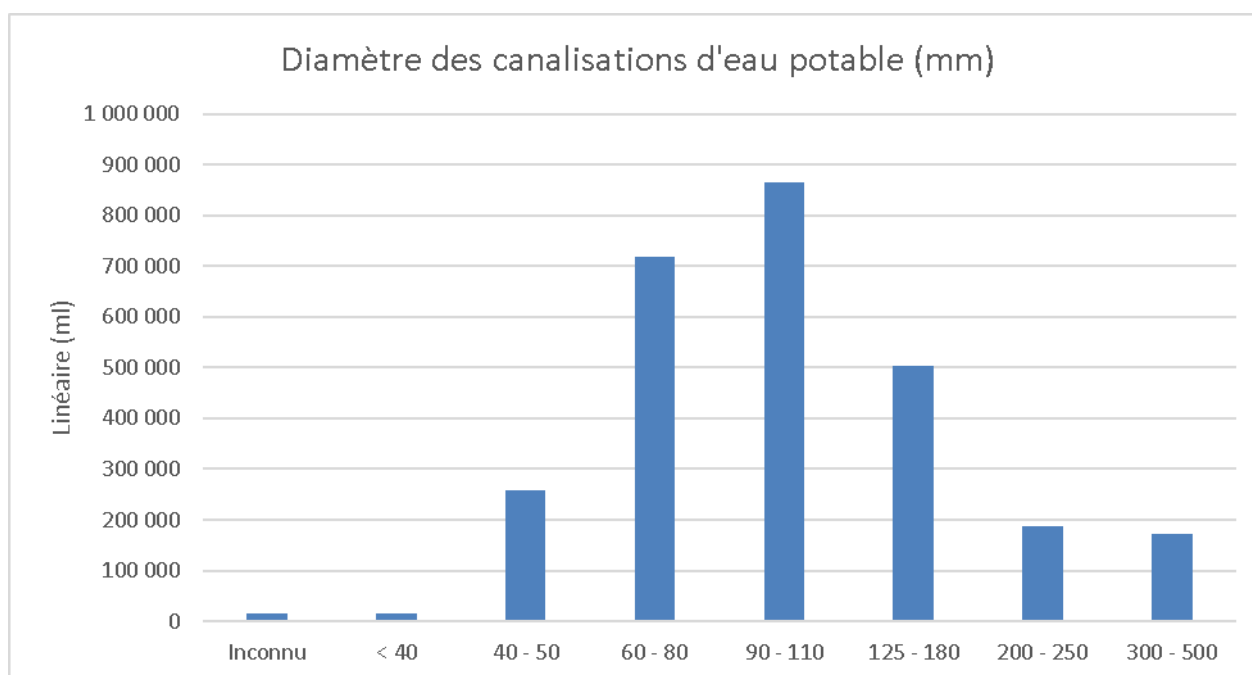
F.3. RPQS PRODUCTION-TRANSPORT D'EAU DU MORBIHAN

F.4. PATRIMOINE

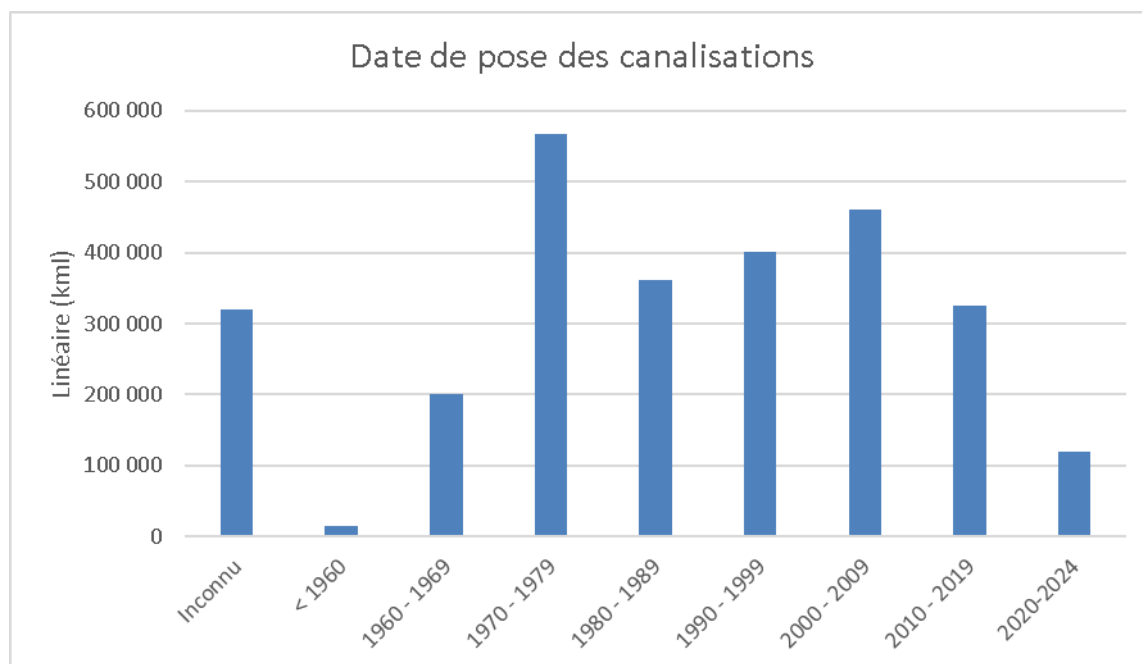
F.4.1. Par matériau



F.4.2. Par diamètre



F.4.3. Par date de pose



F.5. METHODE DE CALCUL - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE

La méthode de calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) est la suivante :

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : Plan des réseaux (15 points)

- ✓ 10 points (VP.236) : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable
- ✓ 5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année

Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.

Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

- ✓ 10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :
 - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)
 - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)
- ✓ De 1 à 5 points (VP.239) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :
 - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire
 - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires
 - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires
 - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires
 - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires
- ✓ De 0 à 15 points (VP.241) :

L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

- Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point
- Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points
- Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 point
- Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points
- Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points
- Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points
- Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

- ✓ 10 points (VP.242) : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux
- ✓ 10 points (VP.243) : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution
Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée
- ✓ 10 points (VP.244) : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements;(seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)
- ✓ 10 points (VP.245) : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;(seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)
- ✓ 10 points (VP.246) : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite
- ✓ 10 points (VP.247) : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement
- ✓ 10 points (VP.248) : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
- ✓ 5 points (VP.249) : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux